PROCES-VERBAL DE LA SEANCE COMMUNE DU COMITE DE PILOTAGE ET DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2024

Séance tenue en présentiel

Étaient invité.e.s :

MEMBRES PRESENTS DISPOSANT DU DROIT DE VOTE

- **Pour le COPIL**

Christian RINAUDO, Lionel GOURICHON, Jacques ARASZKIEWIEZ, Marie LESCLINGAND, Laurent-Sébastien FOURNIER, Sandra ZANELLA, Isabella FERONI, Céline BARRIOL

- **Pour le COSP**

Christian RINAUDO, Xavier HUETZ DE LEMPS, Michel LAUWERS, Isabelle MILHABET, Frédérique BERTONCELLO, Frédéric COUSTON, Karine EMSELLEM, Valérie DALL'O, Rose COLOMB, Stéphane BOUISSOU

Avaient donné procuration

- **Pour le COPIL**

Julien ANDRIEU & Barbara MEAZZI à Christian RINAUDO, Véronique MAGRI à Jacques ARASZKIEWIEZ, Gilles FRIGOLI à Marie LESCLINGAND

- **Pour le COSP**

Jean-Luc PRIMON & Alban FOURNIER à Christian RINAUDO, Silvia MARZAGALLI à Xavier HUETZ DE LEMPS

AUTRES MEMBRES PRESENTS sans droit de vote

Laurent-Sébastien FOURNIER, Sandrine BONNARDIN, Lydie DUSSOL

MEMBRES EXCUSES ou ABSENTS

Sandra PEREZ, Edith GALY, Dennis FOX, Jennifer BASTART, Emmanuel TRIC, Christophe CHARLIER, Franck BRILLET, Jean-Christophe MARTIN, Yannick RUMPALA, Jules LEPOUTRE, Virginie RAYBAUD, Marie-Joseph BERTINI, Raphaël ZORY, Agnès JEANJEAN, Marie-Hélène SA VILAS BOAS, Nicolas PIGEON, Nicolas BOURGEOIS, Anne GRENIER, Mehdi MEZAGUER, Lucie BARGEL, Federica INFANTINO, Germain BUTAUD, Arnaud BARTOLOMEI, Nicolas VIAUX, Diego MORENO, Jennifer BASTART, Myrina MEUNIER, Nassima KIRECHE, Aurélia FERRARIS

INVITES

Monique VERRIERE (secrétaire de séance)

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation des procès-verbaux du 28 mai 2024 et du 30 septembre 2024 (COSP-COPIL restreint)**
2. **Attribution des bourses d'excellence M2 – année 2024-2025**
3. **Offre de formation 2024-2025 – Demandes de modifications mineures de maquettes**
4. **Informations et questions diverses**

M. Christian RINAUDO ouvre la séance à 11 heures

1. Approbation des procès-verbaux

Le procès-verbal du COSP du 28 mai 2024 est adopté à l'UNANIMITE par les membres du COSP

Le procès-verbal du COSP-COPIL restreint du 30 septembre 2024 est adopté à l'UNANIMITE par les membres du COSP-COPIL restreint

2. Attribution des bourses d'excellence M2 – année 2024/2025

M. Xavier HUETZ DE LEMPS présente ce point. Il remercie les membres de la commission (Christian RINAUDO, Sandra ZANELLA, Alban FOURNIER et Valérie DALL'O) pour leur implication et l'esprit de collégialité ainsi que Monique VERRIERE pour sa gestion efficace de l'ensemble du processus.

Il se félicite du succès auprès des étudiants de ces dispositifs et rappelle quelques données.

Le dispositif comprend 3 types de bourses :

- **Bourse de mobilité sortante à destination des étudiants de M2** mise en œuvre dès 2023/2024 (lancement en début d'année civile avant la période des stages)
- **Bourse d'excellence à destination des étudiants de M1** mise en œuvre dès 2023/2024 (lancement en début d'année civile pour se baser sur les résultats du premier semestre)
- **Bourse d'excellence à destination des étudiants de M2** mise en œuvre cette année universitaire 2024/2025 (lancement dès la rentrée pour se baser sur les résultats du M1)

Bourses distribuées pour l'année universitaire 2023/2024

Type de bourses	Nombre de dossiers recevables	Nombre de lauréats	Montant total à verser	Montant total versé	
Mobilité sortante M2	8	8	21.000 €	16.000 €	*(*)*
Excellence M1	18	3	15.000 €	15.000 €	

(*) 2 étudiantes n'ont pas pu finaliser leur mobilité (défection de l'organisme d'accueil et terrain envisagé à risques).

Budget SFRI

Ces bourses sont financées sur les crédits du SFRI ouvert jusqu'en juin 2029 (5 ans). Les montants attribués pour chaque dispositif sont les suivants :

- **Mobilité** : 163.500 euros soit environ 32.000 euros par an ; ce qui reviendrait à attribuer 11 bourses de 3.000 euros chaque année.
- **Excellence** : 128.812 euros pour les 5 ans.
  En 2023/2024, le montant alloué pour chaque bourse attribuée a été de 5.000 euros. Cependant pour 2024/2025, ce montant a été ramené à 3.000 euros par étudiant permettant ainsi d'augmenter le nombre d'attributions. De même, les lauréats de la bourse de M1 ne sont pas autorisés à recandidater en M2.

L'Équipe de Direction de l'EUR ne s'est engagée ni sur le nombre de bourses d'excellence qui seront attribuées chaque année jusqu'au premier semestre 2029, ni sur la répartition du nombre annuel de bourses entre le M1 et le M2. Toutefois, une simple projection (en tenant compte des bourses d'excellence de M2 attribuées ce jour) permet d'établir que, pour les quatre années à venir (2025 à 2028), l'EUR pourra envisager de récompenser une moyenne de 8 étudiants par année.

M. Xavier HUETZ DE LEMPS présente ensuite les résultats de la commission ad hoc qui s'est réunie hier après-midi, lundi 4 novembre.

À la suite de l'appel à candidatures auprès des étudiants de Master 2 de l'EUR ODYSSEE, 22 dossiers sont recevables. Les candidatures ont été examinées et classées par la commission ad hoc.

Les critères pris en compte ont été ceux décrits dans l'appel. D'abord, la commission a pris en compte l'excellence du parcours universitaire, les résultats et le rang dans la formation obtenus à l'issue de l'année de M1. Un premier classement a ensuite été affiné par l'examen du parcours en licence, de la lettre de motivation, de l'usage envisagé de cette bourse en cas d'attribution, de la possibilité offerte au candidat de bénéficier d'autres aides (ex : les étudiants du parcours Migration Studies bénéficient largement de la bourse de mobilité de l'EUR) et des critères sociaux. Les membres de la commission ont aussi consulté le mémoire de M1 lorsque les candidats l'avait transmis et lorsque la formation prévoit la rédaction d'un tel mémoire de fin de M1.

La difficulté a résidé dans l'appréciation des dossiers des candidats venus de l'extérieur qui ont intégré directement en M2 l'une des formations de l'EUR. De même, la commission a cherché à tenir compte des niveaux de notation qui peuvent être sensiblement différents d'une formation à l'autre.

À l'issue des discussions, des 7 noms qui ont émergé des travaux de la commission, 4 ont fait l'unanimité. La commission a décidé d'attribuer une cinquième bourse parmi les trois noms restants.

5 bourses d'excellence - M2 – proposition d'attribution :

CANDIDATS		Inscrits en MASTER 2 2024/2025		
NOM	**Prénom**	**Mention**	**Parcours**	**Montant (en euros)**
ADOBATI	**Aloyse**	Gestion de l'environnement	CONTRASTE (en apprentissage)	**3.000,00**
BOLOGNESI	**Jade**	Histoire, civilisations et patrimoine	Archéologie, Histoire et Histoire des Images	**3.000,00**
MILCENT MALOD	**Yohann**	Histoire, civilisations et patrimoine	Histoire mondiale et connectée de la Méditerranée	**3.000,00**
COLMANT	**Hugo**	Psychologie	Psychologie Sociale du travail	**3.000,00**
BEZIER	**Lysandre**	Sciences sociales	ATIS	**3.000,00**
				15 000,00

Modalités de versement :

- Premier versement : à son obtention – fin novembre 2024
- Deuxième versement : début février 2025

La bourse sera suspendue en cas d'absence répétée et injustifiée de l'étudiant soit en cours, soit en travaux dirigés, soit aux examens. La bourse pourra être retirée en cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement.

Cette proposition est validée à l'UNANIMITE par les membres du COPIL

Cette proposition est validée par les membres du COSP avec 12 voix pour et une abstention

Certains membres du COSP profitent de l'occasion pour s'élever contre le principe même de ces « récompenses au mérite », auxquelles ils préféreraient des soutiens à des projets pédagogiques.

M. Christian RINAUDO explique qu'il s'agit de financements fléchés par le SFRI sur une ligne budgétaire qui précise sans ambigüité qu'il s'agit de « bourses d'excellence », ce qui interdit d'envisager toute autre type d'affectation de ces fonds. Il en est de même pour les financements « bourses de mobilité » et « organisation de manifestations scientifiques » qui a été mis à contribution pour l'organisation de l'École Thématique Internationale 2024.

Ce financement provient du PIA4 déployé sur 10 ans auquel Université Côte d'Azur avait candidaté.

3. Offre de formation 2024-2025 – Demandes de modifications mineures de maquettes

Ce point est présenté par Mmes Karine EMSELLEM et Isabella FERONI. Les demandes de modifications de maquettes et les argumentaires ont été déposés sur l'espace partagé (WIKI). Elles concernent :

La licence 3 de psychologie – 2024-2025

Modifications d'intitulés, initialement mal nommés et pouvant avoir un impact sur les candidatures en Master des étudiants, notamment dans les autres universités françaises et étrangères.

- *Psychopathologie* s'intitulera *Psychologie clinique et Psychopathologie* du semestre 1 au semestre 6
- *Neurobiologie* s'intitulera *Neurosciences pour la psychologie* du semestre 1 au semestre 6
- *Sciences de l'éducation* s'intitulera *Psychologie de l'éducation* aux semestres 5 et 6
- Le TER *Neuropsychologie et Psychopathologie* cognitive s'intitulera *Neuropsychologie et Psychopathologie clinique et cognitive* aux semestres 5 et 6

Ces demandes de modifications concernant la licence 3 de psychologie pour 2024-2025 sont adoptées à l'UNANIMITE

La licence 3 de sociologie – 2024-2025

La demande concerne le remplacement de l'intitulé de l'UE HLUSGI6 *"Insertion professionnelle 2"* par l'intitulé : *"Insertion professionnelle 2 : Stage "*. Le rajout du mot « stage » permettra de rendre plus visible sa validation.

Cette demande de modification concernant la licence 3 de sociologie pour 2024-2025 est adoptée à l'UNANIMITE

Le DU Agrégation Histoire – 2024-2025

La modification porte sur la réorganisation d'une UE supplémentaire et qui amène un volume horaire complémentaire financé cette année par l'EUR puisque les cours ont déjà débuté et qu'une nouvelle maquette ne peut pas être déposée pour l'année en cours.

Cette demande de modification concernant le DU Agrégation Histoire pour 2024-2025 est adoptée à l'UNANIMITE

4. Informations et questions diverses

M. Christian RINAUDO rappelle qu'un prochain COSP est prévu le 26 novembre prochain pour traiter toutes les demandes de modifications de maquettes-MCC 2025/2026.

Il rappelle également qu'un COSP avec les nouveaux élus se tiendra le 10 décembre 2024 en vue de proposer un nouveau directeur ou une nouvelle directrice de l'EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Christian RINAUDO remercie les membres et lève la séance à 12 heures.

Christian RINAUDO,
Directeur de l'EUR ODYSSEE

Université Côte d'Azur
Ecole Universitaire de Recherche ODYSSEE
Sciences de la Société et de l'Environnement
Directeur
Christian RINAUDO